

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 janvier 2012

L'an deux mil douze et le 18 janvier convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 24 janvier deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Enquête Déclaration d'Utilité Publique
- Subvention du Conseil Général
- Echange de terrain avec M. LANDRIAUD – travaux RD 72
- Questions diverses

L'an 2012, le 24 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDOIN Bruno, BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe

Absent(s) :

Absent(s) : Mmes : GALY Virginie, ONNO Gisèle, MM : BESSONNET William, KOTSIS Jack

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUBOURG Nicole, à Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDIN Olivier à M. DUROCHER Denis,

A été nommée secrétaire : Mme BOUCHET Sandra

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'acquisition d'une parcelle de terrains pour les travaux d'aménagement de la route du Roctaille.

⇒ Le conseil accepte à l'unanimité

ENQUÊTE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Mr le maire informe le conseil municipal que la Préfecture a demandé quelles suites nous voulons donner à notre demande déclaration d'utilité publique sachant qu'il faudra nommer un commissaire enquêteur pour l'enquête proprement dite et un pour l'enquête du parcellaire qui doit être faite en parallèle, et cela nous entraînera des frais pour un montant compris en entre 3 000 et 4 000 euros

Considérant qu'à l'heure actuelle nous ne rencontrons pas de difficulté majeure, même si toutes les modalités d'accord entre les différentes parties ne sont pas encore définies, le conseil municipal fait le choix d'attendre avant de renoncer ou de poursuivre l'enquête pour la Déclaration d'Utilité Publique d'autant plus que celle-ci ne présage pas que les domaines concluraient à des modalités qui nous seraient plus favorable.

ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. LANDRIAUD – TRAVAUX RD 72

Mr le Maire relate au conseil le contenu de sa rencontre avec Mr Landriaud et son fils, respectivement propriétaire et exploitant des parcelles AB57 Pour 105 m² et AD 20 pour 550 m² que nous avons besoin d'acquérir pour les aménagements de la RD 72.

Mr le Maire explique que Mr Bernard Landriaud serait favorable à un échange avec la commune propriétaire par ailleurs de la parcelle AD 128 qui pourrait l'intéresser.

D'autre part Mr Le Maire rapporte au conseil les arguments de Mr Landriaud motivant cet échange.

Le conseil municipal n'étant pas persuadé du caractère « équitable » de cette proposition demande à pouvoir y réfléchir et traduit cela par le vote suivant :

Pour : 2

Contre : 2

Abstentions : 7

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du mois de février

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire explique que cette subvention est conditionnée par l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement envisagé. Le chiffre ne sera connu et deviendra définitif qu'après la réalisation des acquisitions foncières nécessaires.

ACQUISITION DE TERRAIN « ROUTE DU ROCTAILLE »

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Roctaille, Il faut donc se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B 121 le long de la route sur environ 20 m.

Monsieur le maire, après avoir pris contact avec les propriétaires propose d'acquérir cette partie de terrain au même prix que les autres acquisitions, à savoir 0,62 € le m²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'acquérir la partie de la parcelle B 121 nécessaire aux travaux d'aménagement de la route du Roctaille

Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir à cette occasion

QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire rend compte de son entrevue avec le SDEG concernant les candélabres qui pourraient être posés le long de la RD 72. Plusieurs propositions doivent être faites par le SDEG.
- Prochaine séance le 21 février 2012

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21 h 45

Ont signé les membres présents :